

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2024-14 (2024-07-10)

Bail hydrique Marina 2

Le présent communiqué a pour objet d'informer les membres que l'Association a reçu en juin dernier un avis disant que le bail hydrique de la Marina 2 ne peut être reconduit après le 31 janvier 2025.

Cet avis provient de la direction responsable du domaine hydrique au sein du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du gouvernement du Québec. Cette direction nous invite donc à demander l'octroi d'un nouveau bail et à compléter les formalités requises.

D'ailleurs, la section IV-Marinas du [Règlement](#) no 2 fait référence aux deux baux hydriques renouvelables que détient l'Association pour exploiter ses marinas à l'usage exclusif de ses membres.

Des démarches ont donc déjà été entamées en vue de se voir octroyer un nouveau bail hydrique pour la Marina 2. La demande vise le maintien des paramètres actuels de cette Marina.

Soyez assurés de notre vigilance dans ces démarches.

Votre Conseil d'administration